

GUYANA

Des mesures urgentes doivent être prises pour protéger les témoins

Index AI : AMR 35/004/2004

ÉFAI

Vendredi 25 juin 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Le meurtre de George Bacchus, informateur d'un escadron de la mort selon ses propres dires, deux jours avant qu'il ne doive être entendu dans le cadre d'une procédure judiciaire souligne une fois de plus le besoin urgent d'un plan d'action destiné à protéger les témoins au Guyana », a déclaré Amnesty International aujourd'hui, vendredi 25 juin 2004.

« Depuis que des allégations sur l'existence d'un escadron de la mort au Guyana ont été portées il y a six mois, Amnesty International a exhorté à plusieurs reprises les autorités du Guyana à prendre des mesures pour protéger les personnes impliquées dans les enquêtes concernant des meurtres, des "disparitions" et d'autres infractions. »

George Bacchus devait témoigner cette semaine dans le cadre d'une information judiciaire mettant en cause deux policiers accusés du meurtre de son frère, Shafeek, le 5 janvier 2004. Bacchus disait que c'est lui-même qui en fait était visé et que les coupables appartenaient à l'escadron de la mort. Des tireurs auraient fait effraction dans la maison de Bacchus très tôt jeudi matin et l'auraient abattu.

Mercredi, la présidente du tribunal de première instance chargée de l'information judiciaire avait démissionné, citant des informations selon lesquelles elle figurait sur

la liste des personnes à abattre de l'escadron de la mort.

« Les autorités du Guyana ont l'obligation juridique de réagir et d'ordonner des enquêtes complètes et impartiales sur ces derniers événements ainsi que sur les allégations crédibles selon lesquelles un escadron de la mort aurait assassiné, fait "disparaître" et torturé de nombreuses personnes depuis 2002. Les responsables doivent être traduits en justice.

« Du fait d'informations faisant état de l'implication de membres des forces de sécurité, ni la police du Guyana ni le ministère de la sécurité nationale ne doivent participer à ces enquêtes ou être mêlés aux mesures destinées à protéger les témoins. Les autorités doivent protéger les familles des victimes, les magistrats, les avocats, les journalistes, les policiers et les militants des droits humains contre toute forme d'intimidation », a conclu Amnesty International.

Contexte

En janvier 2004, George Bacchus a affirmé publiquement qu'il existait un escadron de la mort ou des escadrons comportant des policiers et d'anciens policiers. Le 7 mai, le ministre de l'Intérieur a déclaré qu'il quitterait son bureau pour permettre le déroulement d'une enquête après que Bacchus a allégué que le ministre était impliqué dans l'escadron. Le 15 mai, le président du Guyana a annoncé l'ouverture d'une enquête, conformément à la loi 1933

portant sur les commissions d'enquête. Mais l'enquête n'a pas encore commencé. Une personne accusée du meurtre de Shafeek Bacchus est morte en détention le 1^{er} février 2004.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>